

Faire son compost en appartement

Tout le monde peut se mettre au compostage. Côté matériel, l'Agglomération le met à disposition contre 20 euros – les demandes doivent être faites avant le 17 septembre, pour la distribution de cet automne. Côté pratique, il n'est même plus nécessaire de posséder un jardin. Un balcon, une cave, un débarras suffisent pour héberger un « lombricomposteur ». Dans ce récipient, ce sont des lombrics qui font le travail... Ces vers mangent les déchets organiques et leurs déjections constituent le lombricompost, qui pourra servir d'engrais. Epluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, papier, etc., tous ces déchets qui « parfument » la cuisine peuvent échouer dans ce bac qui fonctionne, lui, sans odeurs.

Les composteurs individuels sont à commander auprès de la Mairie d'Avrillé (02 41 37 41 11, m.palette@ville-avrille.fr) et les lombricomposteurs auprès d'Angers Loire métropole (02 41 05 58 41 dechets@angersloiremetropole.fr).



ECO ASTUCE

« Je dis stop à la pub »

Un foyer reçoit en moyenne 35 kg de pubs par an. Pour réduire ses déchets, chacun peut décider de refuser ces courriers. Il suffit d'apposer sur sa boîte aux lettres une étiquette mentionnant ce refus. Des standards sont téléchargeables sur www.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « Prévention des risques »). Elles spécifient que vous acceptez l'information de votre collectivité.